



Publié le 16/01/2011 09:32 | **Baptiste Gay**

Valence d'Agen. LGV: vers un tracé proche de l'autoroute

Voie ferrée

 ZOOM



Vendredi soir à la Maison de l'emploi, la discussion entre le président de la communauté de communes des Deux-Rives, Jean-Michel Baylet, le préfet, Fabien Sudry, les élus concernés (planches des tracés en main) et les représentants de Réseau ferré de Fran

Faut-il y voir un clin d'œil au développement économique attendu pour le Sud-Ouest de la part de la future Ligne à Grande Vitesse (LGV) ? Toujours est-il que c'est la Maison de l'emploi des Deux-Rives qui accueillait, vendredi soir, la réunion du quatrième sous-groupe territorial de la commission consultative dédiée à la LGV en Tarn-et-Garonne. Une réunion présidée par le Préfet, Fabien Sudry, comme l'avaient été les trois précédentes - une à Castelsarrasin le 7 janvier et deux à Montauban les 12 et 14 janvier - qui a vu les représentants de Réseau ferré de

 France (RFF) affiner leurs propositions, passant du fuseau initial des mille mètres à deux tracés plus précis (voire trois à certains endroits) s'inscrivant dans cet espace. En accueillant les maires et élus des communes du canton d'Auvillar concernées par ce projet (Dunes, Donzac, Saint-Cirice, Saint-Loup, Auvillar, Saint-Michel, Le Pin), et s'adressant aussi à Alain Belloc, maire de Pompignan et président de l'Association de défense des territoires traversés par la LGV, le président de la communauté de communes des Deux-Rives, Jean-Michel Baylet, a eu tôt fait de camper le cadre de cette discussion qui est restée cordiale et sereine durant près de deux heures : « Nous sommes bien dans la défense de nos intérêts locaux quant au choix du tracé le plus judicieux, pas dans l'opposition à un projet qui doit largement profiter à l'économie régionale et à la liberté de circuler des citoyens. » Ce nouveau débat entre les élus et RFF aura vu deux lignes conductrices se dégager. En premier lieu, dès que cela est possible, le tracé définitif devra se rapprocher de l'autoroute A62. D'autre part, plus tôt sera choisi ce tracé définitif, mieux cela sera. Pourquoi ? « Parce que, pour le moment, l'arrêté de sursis à statuer qu'a pris le préfet, du point de vue de l'urbanisme et de ses différents permis de construire, fige un espace bien plus important que sera celui du tracé définitif, et ainsi le développement des communes dans cet espace », précisait Jean-Michel Baylet. Et ce, même si on se doit de préciser que, pour l'heure, l'essentiel des cas concernés par cet arrêté de sursis à statuer a trouvé une issue favorable.

